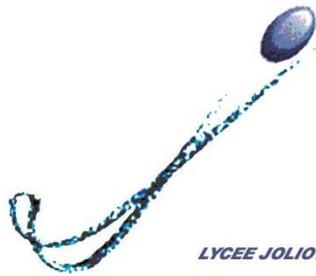


# VADEMECUM

## Elèves à Besoins Educatifs Particuliers



*LYCEE JOLIOT CURIE OIGNIES*



# Sommaire:

## Les besoins éducatifs Particuliers

Définition des BEP.....	p.4
Scolarisation et BEP .....	P. 5

## L'ASH

Qu'est-ce que l'ASH? .....	P. 7
Les sigles de l'ASH .....	P. 8-9

## Les établissements et dispositifs

La MDPH .....	p. 11
La SEGPA .....	p. 12
L'ITEP .....	P. 12
Le SESSAD .....	P. 12
L'IME et l'IMPRO .....	p.13
L'ULIS.....	P. 14
L'ULIS LP .....	P.15

## Les groupes de travail

la CDAPH .....	P. 17
L'ESS .....	P. 18

## Les personnes

L'IEP ASH, l'enseignant référent, le coordo ULIS .....	P. 20
L'AVS .....	P. 21- 22

## Les fonctions cognitives:

Définitions .....	P 24
Les dys .....	p. 25-32
Les TFC .....	p. 33
Les TED et TDA H .....	P. 34

## Handicap et adaptations scolaires

Adapter c'est ... ..	p.36
Comment adapter son enseignement? .....	P.37
Quelques pistes pour adapter.....	P.38-41
Exemples d'adaptations .....	p. 42-45
Se former .....	P. 46

## Du repérage à la prise en charge

Schéma récapitulatif .....	P. 48
----------------------------	-------

## Les plans d'accompagnements

Quel plan pour qui ? .....	p.50
----------------------------	------

## Ressources Numériques

Les logiciels gratuits .....	P. 52
Les ressources en ligne .....	p. 53

# KESKECÉ UN BESOIN ÉDUCATIF PARTICULIER?

Apprendre?

Pourquoi?  
Je suis nul!

Pour qui?  
Je n'ai pas envie

Comment?  
Je n'ai pas envie d'étudier

Où?  
J'ai besoin d'aide!

Avec quoi?  
C'est à rien!

Comment?  
Je ne retrouve pas mes leçons

# Qu'est-ce qu'un besoin éducatif particulier (BEP)?

- ❖ Besoin = sensation de nécessité
- ❖ Educatif = action de faire croître, d'élever, d'amener vers ...
- ❖ Particulier = 1) propre à une personne, une chose, un groupe, 2) qui n'est pas courant

*(dictionnaire Hachette 2004)*

Nous avons tous des BEP à un moment donné de notre développement, ils sont différents d'un individu à un autre, ils nous permettent de progresser et de nous construire en tant que citoyen. La durée nécessaire est elle aussi très variable. Certains besoins éducatifs ne peuvent pas être satisfaits.

**Donc un BEP = Ce qui est nécessaire pour se développer et qui tient compte des particularités de fonctionnement de chacun.  
Les besoins éducatifs sont assouvis par la famille, les enseignants et les éducateurs.**

# Scolarisation et BEP

Loi du 11 février 2005

Cette Loi reconnaît :

- Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.
- Ce droit a permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Loi du 8 juillet 2013 (Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République)

- Le premier article du code de l'éducation indique le principe de « ***l'école inclusive*** » pour tous les enfants, sans aucune distinction.
- Désormais, de plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire grâce à cette Loi.
- On retrouvera sous le sigle ASH ce qui fait référence à **l'Adaptation et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap**.

# L'ASH

- Qu'est-ce que c'est?
- Les principaux sigles de l'ASH



**A**daptation scolaire et  
**S**colarisation des élèves  
**H**andicapés

# Qu'est ce que l'ASH?

L'ASH fait référence à tout ce qui touche à l'**Adaptation et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap**.

Le lycée de Oignies dépend de la circonscription de Lens ASH

## **Une équipe de circonscription est composée de:**

- Un Inspecteur de l'Éducation nationale spécialisé ASH: M.WEXTEEN pour la circonscription de Lens ASH.
- Des secrétaires de Circonscription
- Des Conseillers Pédagogiques: Mr. Lucien MORET et Vincent HERNU
- Des Enseignants Référents : Mme CALIME pour le lycée professionnel de Oignies.

## **Une équipe de circonscription travaille en étroite collaboration avec:**

- les collectivités territoriales et les établissements accueillants des élèves en situation de handicap. (IME, IMPRO, ITEP...)
- les dispositifs Education nationale accueillant des élèves en situation de Handicap ou en grande difficulté scolaire (CLIS, ULIS, SEGPA...)
- les enseignants spécialisés titulaires du CAPA –SH (dans le primaire) ou du 2 CA-SH (dans le secondaire)

# L'ASH ou le langage des sigles...



# Les principaux sigles...

## MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées

- CLIS: Classes Localisées pour Inclusion Scolaire (primaire)
- ULIS: Unités Localisées pour Inclusion Scolaire (collège / lycée)
- SEGPA: Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- EREA: Etablissement Régional Enseignement Adapté
- IME: Institut Médico-Éducatif
- IMPRO: Institut Médico-Professionnel
- ITEP: Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- SESSAD: Service Éducation Spéciale Soins À Domicile

## Dispositifs / Etablissements

### Groupes de travail

- **CDAPH:** Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- **ESS:** Equipes de Suivi de Scolarisation

### Personnes

- **IEN-ASH**
- **ER:** Enseignant Référent
- **AVS:** Assistant Vie Scolaire  
(AVSco, AVSi, AVSmüt)

### Troubles

- Dys:** Troubles spécifiques du Langage
- TFC:** troubles des fonctions cognitives
- TED:** Troubles envahissants du développement
- TDA (H):** Trouble de l'attention avec ou sans Hyperactivité

### Documents

- **PAP:** Plan d'Accompagnement Personnalisé
- **PPS:** Projet Personnalisé de Scolarisation
- **PAI:** Projet d'Accueil Individualisé
- **GEVA-SCO:** Grille d'Évaluation des besoins de compensation pour la scolarisation de l'élève handicapé
- **RQTH:** Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

# LES ÉTABLISSEMENTS ET DISPOSITIFS



# La MDPH qu'est ce c'est?

- **Maison Départementale des Personnes Handicapées ou MDPH** est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées. Les MDPH associent toutes les compétences impliquées aujourd'hui dans l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles.
- Créées par la [loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005](#), Elles sont mises en place et animées par le Conseil Général, elles associent : le Conseil Général, les services de l'État, les organismes de protection sociale (CAF, Caisse d'Allocations Maladie), des représentants des associations représentatives les personnes en situation de handicap.
- Elles constituent un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.
- La personne handicapée est d'ailleurs au cœur de ce dispositif de service public, via une réelle prise en compte de son projet de vie et une évaluation fine de ses besoins par une équipe pluridisciplinaire, afin de reconnaître ses droits par la [commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées \(CDAPH\) \(CF page 9\)](#).
- Les MDPH s'appuie sur les compétences d'une équipe de professionnels médico-sociaux (médecins, infirmiers, assistantes sociales, ergothérapeutes, psychologues, etc.) pour évaluer les besoins de la personne sur la base du projet de vie et proposer un plan personnalisé de compensation du handicap intégrant des dimensions telles que le parcours professionnel et l'accessibilité.
- Les MDPH organisent enfin des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et désignent un référent pour l'insertion professionnelle des adultes handicapés ou pour l'insertion scolaire.

# Les établissements et dispositifs

- **SEGPA** : **S**ection d'**E**nseignement **G**énéral et **P**rofessionnel **a**dapté, Accueil dès l'entrée en 6<sup>ème</sup>, des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables et qui ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun. Les élèves suivent des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation diplômante.

- **EREA** : **E**tablishement **R**égional d'**E**nseignement **A**dapté, accueille dès la 6e des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale qui nécessitent une prise en charge dans des groupes à effectifs restreints et un enseignement adapté.

La mission de l'EREA est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

- **ITEP** : **I**nstitut **T**hérapeutique, **E**ducatif et **P**édagogique a pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

- **SESSAD** : **S**ervice d'**E**ducation **S**péciale et de **S**oins **A** **D**omicile, C'est un service médico-social dédié à la prise en charge des enfants et des jeunes handicapés âgés de 0 à 20 ans. Il dispense une prise en charge globale en matière de soins, de rééducation et d'enseignement, sur le lieu de vie ou l'établissement scolaire de l'enfant.

Une équipe pluridisciplinaire dispense les soins et les prises en charge requises pour chaque enfant et jeune handicapé en ambulatoire : au domicile de celui-ci, dans son établissement scolaire ou dans les locaux de la structure.

- **IME : Institut Médico – Educatif**: Etablissement d'éducation adaptée pour enfants et adolescents déficients intellectuels.
  - L'IME prend en charge les enfants dès l'âge de 6 ans jusqu'à 14 ans.
  - L'objectif étant de favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.
  - Cet accompagnement comporte :
    - l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent
    - les soins et les rééducations
    - la surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap
    - l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal
    - des actions tendant à développer la personnalité, la communication, l'intégration et la socialisation
    - Une formation gestuelle pour développer l'habileté manuelle
  
- **IMPRO : Institut Médico – Professionnel**

Après l'IME, les adolescents sont orientés vers l'IMPRO, (14 à 20ans), ou ils vont pouvoir suivre un enseignement professionnel adapté proposant:

  - Une formation professionnelle adaptée
  - Un accompagnement éducatif adapté
  - Des activités physiques et sportives sous la responsabilité de deux éducateurs sportifs.
  - Un accompagnement thérapeutique: (suivi psychologique, psychiatrique, ergothérapie, orthophonique....)

Le tout visant à développer l'autonomie quotidienne et sociale et l'insertion professionnelle des adolescents.

# Les U.L.I.S:

## Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

**Les U.L.I.S** sont des classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole ([Cf détail page 11](#))

Les U.L.I.S sont implantées au cœur des établissements Scolaires. L'enseignant spécialisé ayant en charge le dispositif U.L.I.S veille aux conditions d'inclusion des élèves en situation de handicap dans leur classe d'âge. Il s'assure que les conditions d'accueil de l'élève sont favorables aux apprentissages.

### L'U.L.I.S Ecole:

#### ***Accueil les élèves à partir de l'école élémentaire (6ans)***

ULIS 1: destinée aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives.

ULIS 2 : destinée aux élèves en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés.

ULIS 3 : destinée aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés.

ULIS 4 : destinée aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap.

### U.L.I.S collège et Lycée:

***Accueille des élèves âgés de 11 à 20 ans en collèges et lycées généraux, techniques ou professionnels.***

# L'ULIS LP

## Qu'est ce qu'une ULIS LP ?

- Un dispositif et non une classe
- Élèves issus d'une ULIS 3ème de collège
- Parcours en 2 ou 3 ans:
- Projet à définir = une année propédeutique (découverte des filières via l'inclusion) puis
- Projet professionnel défini = inscrit en 1ère année de CAP

## Comment fonctionne une ULIS LP?

- Un groupe de 10 élèves
- Une classe CAP de référence
- Des temps de regroupement dédiés à la remédiation et/ou à l'anticipation
- Un enseignant Coordonnateur
- Des AVSco
- Un lieu dédié
- Des temps d'inclusion et des cours en regroupement

## Objectifs de l'ULIS LP:

- Construire un projet professionnel "en milieu ordinaire" afin d'obtenir une qualification (C.A.P et/ou compétences professionnelles)
- Viser une insertion professionnelle
- Développer l'autonomie de l'élève
- Mettre en place une R.Q.T.H (Reconnaissance de travailleur handicapé)

## Plusieurs types D' ULIS:

- ULIS TFC: troubles des fonctions cognitives (cf page )
- ULIS TSL :Troubles spécifiques du langage (Cf page 18)
- ULIS TFM: Troubles des fonctions motrices

# LES GROUPES DE TRAVAIL



# La CDAPH:

- La CDAPH: La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Au sein de la MDPH, la CDAPH prend toutes les décisions concernant les **aides, les compensations, les orientations scolaires et les prestations liées au handicap.**

## Son rôle est:

- d'assurer l'insertion scolaire, professionnelle et sociale
- Désigner les établissements ou services répondant aux besoins de l'enfant / adolescent/ adulte.
- De statuer sur l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés
- De reconnaître la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- De statuer sur l'attribution de la carte d'invalidité (CIN)

## ● L'ESS: Equipe de Suivi de Scolarisation comprend

l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du PPS, (projet personnalisé de scolarisation, cf page) ainsi que l'élève et/ou ses parents : l'enseignant référent (cf page) les enseignants de l'élève handicapé (y compris les enseignants spécialisés de l'établissement médico-social), les professionnels de santé (y compris ceux issus du secteur libéral) et les professionnels des services sociaux.

Le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement médico-social, le psychologue scolaire ou le conseiller d'orientation-psychologue, le personnel du service social et de santé font aussi partie de l'équipe.

Les parents peuvent se faire assister par une personne de leur choix ou se faire représenter.

L'équipe se retrouve au moins une fois par an, sur convocation de l'enseignant référent qui anime la réunion.

L'équipe coordonne la mise en œuvre et assure pour chaque élève handicapé le suivi et l'évaluation de son PPS:

Elle vérifie que l'élève bénéficie des accompagnements particuliers nécessaires à sa situation (aides humaines (AVS) et techniques, (matériel informatique) accompagnements pédagogiques, (adaptations), éducatifs, thérapeutiques ou rééducatifs).

Elle organise l'emploi du temps de l'élève (répartition des temps réservés aux soins et aux rééducations, alternance entre établissement ordinaire et établissement médico-social).

Elle propose à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et à la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées cf page 12), avec l'accord des parents, toute révision du PPS qu'elle juge utile.

L'ESS fonde son avis sur les expertises du psychologue scolaire ou du conseiller d'orientation-psychologue, du médecin de l'éducation nationale et, éventuellement, de l'assistant de service social ou de l'infirmier scolaire qui interviennent dans l'établissement scolaire concerné.

Désormais, les informations sur la situation d'un élève handicapé sont regroupées sur un document unique, le GEVA-sco (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation). C'est le document officiel permettant les échanges entre l'Éducation nationale (et donc l'équipe de suivi de la scolarisation) et la MDPH.

# LES PERSONNES



# L' IEN ASH

- L' IEN ASH (L'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des Élèves Handicapés) est un conseiller du Recteur pour les questions relatives au domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les politiques de scolarisation des élèves en situation de handicap à mettre en œuvre dans l'Académie.

Les missions de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des Élèves Handicapés (IEN ASH) sont :

Le pilotage départemental de l'ASH, en particulier des enseignants référents et le suivi des PPS, la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005.

- Les formations à réaliser pour les enseignants et les personnes concernées par l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- Le travail interministériel et partenarial.
- Détermination des besoins humains, financiers et matériels .
- Le rôle de conseiller technique auprès, du Directeur Académique, des autres inspecteurs.
- L'inspection des personnels dans des contextes ou sur des missions particuliers.
- La gestion des ressources humaines, dans l'ASH.
- Le recrutement, la formation et le suivi des AVS.

## L'enseignant référent:

- Il assure le suivi de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence.
- Interlocuteur privilégié des parents de chaque élève handicapé, il assure auprès d'eux une mission essentielle d'accueil et d'information.
- C'est l'enseignant référent qui réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (ESS). Il rédige les comptes rendus des réunions de ces équipes sous forme du Geva-Sco et en assure la diffusion auprès des parties concernées. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève.

## Le coordonnateur ULIS:

- Organise le fonctionnement de l'ULIS (Inclusions internes et externes, EdT, gère les AVSco)
- Prépare l'accueil des élèves sur les lieux de stage
- Travaille l'insertion professionnelle du jeune avec les partenaires (RQTH...)
- Organise les ESS (rédaction du PPS/GEVA-SCO)
- Analyse pour chaque élève de l'ULIS, l'impact que la situation de handicap a sur le processus d'apprentissage
- Dispense un enseignement adapté en regroupement
- Aiguille et guide l'équipe pédagogique sur les adaptations à mettre en place (PPS)

## L'AVS: Auxiliaire de vie scolaire



il s'agit d'une aide humaine apportée dans le cadre de la vie scolaire quotidienne permettant l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cette aide humaine est apportée sur décision de la CDAPH (cf page 12)

L'AVS a pour mission d'accompagner des élèves en situation de handicap et peut intervenir dans toutes les activités liées à la scolarité du jeune.

### Il existe 3 types d'AVS :

- **L'AVS-i** (Auxiliaire de Vie Scolaire Individualisé) intervient auprès d'un seul élève de façon exclusive.
- **Les AVS-mut** (Auxiliaire de Vie Scolaire Mutualisé) intervient auprès de plusieurs élèves au sein d'une même classe.
- **Les AVS-co** (Auxiliaire de Vie Scolaire collectif) intervient uniquement dans le cadre de l'ULIS.

### Qui peut bénéficier de la présence de l'AVS ?

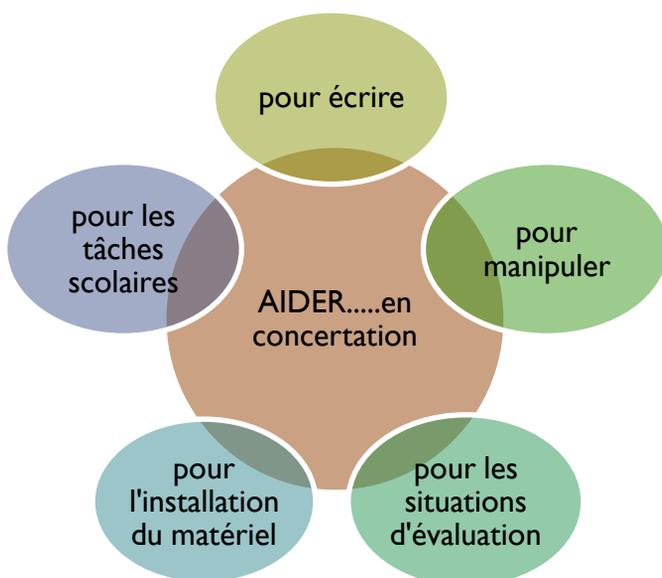
- L'attribution de l'AVS à un élève peut être envisagée quelle que soit la nature du handicap et quel que soit le niveau d'enseignement.
- L'élève doit être reconnu handicapé (**handicap ne signifie pas difficulté scolaire**) par la commission des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- La présence de l'AVS est utile dans certains cas, elle ne saurait être considérée comme une condition à la scolarisation. L'accueil de l'élève n'est donc pas assujéti à la présence de l'AVS.

## **Modalités d'interventions : Où et quand intervient l'AVS ?**

- L'AVS ne doit pas intervenir ni au domicile de l'élève ni sur le périscolaire (avant et après la classe)
- L'AVS peut intervenir dans la classe, ou dans d'autres salles de l'établissement (salle ressources, CDI, permanences...), participer aux sorties de classe occasionnelles ou régulières.
- Le cadre de la vie scolaire peut inclure le temps méridien
- Un accompagnement sur tout le temps scolaire n'est pas souhaitable
- L'AVS collabore au suivi des projets de scolarisation des élèves concernés : bilan, réunions ESS (Equipe de Suivi de la Scolarisation).

## **L'accompagnement de l'AVS est utile :**

- Lorsque la restriction d'autonomie de l'élève constitue un obstacle à sa participation à tout ou partie des activités d'apprentissage.
- En vue d'optimiser l'autonomie de l'élève dans les apprentissages, de faciliter les relations interindividuelles, de développer sa capacité de communication et d'assurer son installation dans les conditions optimales de sécurité et de confort.



# LES TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES



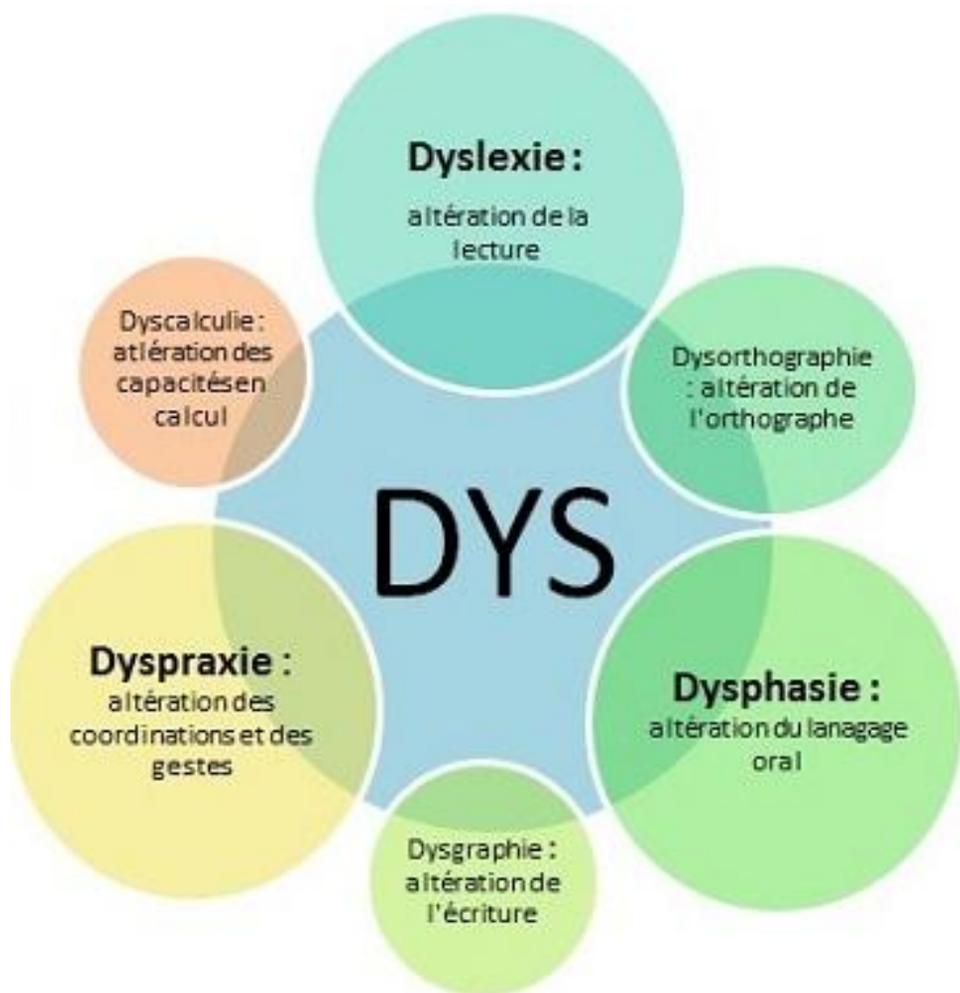
# Les Fonctions cognitives...

*Les fonctions cognitives recouvrent :*

- la mémoire
- les fonctions instrumentales le langage (communication : expression et compréhension), les gestes et le schéma corporel, les capacités visuo-spatiales (espace, personnes, etc.), le calcul
- Les fonctions exécutives et l'attention exercent des fonctions de contrôle et permettent l'exécution d'actions, de résolutions de problèmes, de planification, d'inhibition d'activités routinières, d'anticipation, de raisonnement, de prise de décision.

Attention il faut distinguer Dys et TFC.  
On parle de TFC lorsque plusieurs fonctions cognitives sont touchées. On les distingue des dys.. Pour lesquelles une seule fonction est défaillante.

# LES DYS...



# La dyslexie ...

...est une difficulté persistante (qui ne disparaît pas) d'apprentissage de la lecture et d'acquisition de son automatisme, chez des enfants sans déficience intellectuelle, normalement scolarisés, indemnes de troubles sensoriels et de troubles psychologiques préexistants.

Ni les parents, ni les enseignants, ne sont responsables de ce trouble spécifique d'apprentissage. Mais ils ne doivent pas l'ignorer.

## Les signes de la dyslexie:

- Retard de langage (vocabulaire pauvre, écrit mal construit)
- Aucun automatisme de lecture après 6 mois d'apprentissage quelle que soit la méthode utilisée
- Inversions et confusions de lettres, de syllabes ou de mots (b et d...)
- Transposition ou omission de lettres
- Difficulté à déchiffrer les sons complexes
- Mauvaise orthographe
- Mauvaise interprétation des phrases et mauvais découpage (ex: un jé néral)
- Lenteur excessive dans toutes les tâches
- Difficulté à retenir les poésies, les tables de multiplication
- Mauvais repérage dans le temps (passé, présent, futur) donc problème en conjugaison
- Mauvais repérage en géométrie
- Ponctuation aberrante
- Difficulté d'ordre spatial
- Mauvaise mémoire immédiate (= rythme)
- Difficulté d'organisation personnelle (cartable, trousse...)
- Difficulté en numération, pour compter de 2 en 2
- Difficulté dans le système décimal
- Difficulté à composer les nombres
- Refus scolaire qui augmente avec les années parce que « échecs successifs »
- Fatigabilité : décalage de rythme entre la pensée et le mouvement, il "décroche" ---> rêverie
- Manque de concentration
- Arrêt aux petits détails avant de voir l'important
- Comment les aider (cf page)

## Dans la peau d'un dyslexique...

L a l u t t e v e r s t a r e

A l a r e n t r e e d e s c l a s s e s , j e s a u t a i s d e j o i e a v e c l e s g a r c o n s e t l e s f i l l e s d u q u a r t i e r , d e s i r e x d e c o m m e n c e r e s c o u r s q u i c o m b l e r a i e n t m p n e s p r i t c u r i e x .

A m e s u r e g u e l' a n n e e a v a n ç a i t , l e s c o u r s d e v i n t e n t p l u s d i f f i c i l e s e t u n s e n t i m e n t d e n e r v o s i t e t d e p r é o c c u p a t i o n c o m m e n ç a m' e n v a i r .

C o m b i e n d e v e r b e s c o m p o r t e c e t e x t r a i t d e t e x t e ?

### La lutte vers la réussite

A la rentrée des classes, je sautais de joie avec les garçons et les filles du quartier, désireux de commencer les cours qui combleraient mon esprit curieux.

A mesure que l'année avançait, les cours devinrent plus difficiles et un sentiment de nervosité et de préoccupation commença à m'envahir.

Combien de verbes comporte cet extrait de texte ?



D'où la nécessité d'aménagements scolaire et d'adaptations pédagogiques... (cf page 35)

# La dysorthographe...

... est un **trouble de l'acquisition de l'orthographe**.

La dysorthographe est un trouble persistant (qui ne disparaîtra pas) du langage écrit qui peut s'accompagner ou non de troubles de la lecture sans déficience intellectuelle.

Ces difficultés entraînent notamment une écriture lente, irrégulière et maladroite. Les rédactions sont anormalement pauvres. La dysorthographe va généralement de paire avec la dyslexie.

## Les signes de la dysorthographe:

- erreurs d'orthographe ;
- découpages anarchiques des mots avec des mots collés (« unabit » pour « un habit ») ;
- disparition ou transformation de certains sons (« fagile » pour « fragile ») ou syllabes (« vragile ») ;
- ajout de lettres ou de syllabes ;
- inversion (« fargile »).
- à recopier un texte.
- à conjuguer et à faire l'accord correctement dans le groupe nominal et le groupe verbal.
- à organiser des phrases syntaxiquement correctes.

Le Erbeau.  
Un carbeau péche sur l'entenne  
dans batiment tin dans sont l'éca  
une souie blés. Bende furie par sette  
oiseau ouel des enfants l'ense des caou  
pour l'obier à senrodé. Le carbeau les  
a observe puis a deponier ses elle est  
ses élancant sachant la souie  
que les enfants vont veer et s'émie.

Comment aider un élève dysorthographique? (Cf pages 39-45 )

# La dysphasie...

Est un trouble persistant (qui ne disparaîtra pas) du langage oral.

Les enfants atteints de dysphasie ont des **difficultés à s'exprimer oralement, ils ne sont pas déficients intellectuels.**

Les signes de la dysphasie:

- **paroles indistinctes,**
- **troubles de la syntaxe**
- **paroles mal construites**
- **Utilisation d'un mot pour un autre**
- **Difficulté ou incapacité à retrouver les mots.**



# La dyscalculie...

- ...est un trouble persistant du langage écrit et scolaire qui porte plus spécifiquement sur les chiffres et le calcul. Ce trouble dans les apprentissages numériques ne s'accompagne toutefois d'aucune déficience mentale.

## Les signes de la dyscalculie:

- **difficultés à comprendre et à utiliser les nombres**
- difficultés à reproduire les chiffres
- Difficultés à réciter la comptine numérique
- À écrire les nombres (ex: 2240 deviendra 21000210040)
- à **évaluer de petite quantités** (par exemple le nombre d'objets placés devant soi).
- à **dénombrer** (capacité à évaluer immédiatement une quantité allant de 1 à 4 sans avoir à énumérer).
- à **lire des nombres** (par exemple, l'enfant inverse les chiffres et lit 6 au lieu de 9 ou 52 au lieu de 25).
- à **lire une suite de nombres** (y compris à mémoriser les numéros de téléphone).
- à **comprendre le sens des nombres**, et le fait qu'un nombre peut être supérieur ou inférieur à un autre (5 est plus grand que 3, 2 est inférieur à 3...).
- à **réaliser des calculs arithmétiques simples** (du type  $5 - 2 = ?$ ), que ce soit à l'écrit ou en calcul mental. Exemple : pour réaliser une addition simple comme  $3 + 2$ , un enfant dyscalculique va compter sur ses doigts 1, 2, 3, 4 et 5 ; même au bout d'un an, il continuera à utiliser cette méthode (tandis que les enfants ne présentant aucun trouble développent le calcul direct).
- à **mémoriser les tables d'addition et de multiplication**.
- à **distinguer les différents symboles** : +, -, × et / avec la difficulté à comprendre des concepts tels que « deux fois plus que », « moins que », etc.



# La dyspraxie...

...est un **trouble persistant (qui ne disparaîtra pas) de la planification des gestes volontaires, intentionnels**. Ce trouble des apprentissages du geste ne s'accompagne toutefois d'aucune déficience mentale.

## Les signes de la dyspraxie:

- une grande maladresse, casse ou renverse tout ce qu'il touche.
- Difficultés à s'habiller ou se laver seul.
- manger salement et lentement avec des difficultés pour couper la viande ou éplucher les fruits.
- problèmes de rangement et d'organisation
- Ne pas jouer aux puzzles ou aux jeux de construction.
- Difficultés à apprendre et à suivre les règles d'un jeu.
- Monter ou descendre le escalier marche par marche
- Difficultés à se servir d'une règle ou d'un compas, de ciseaux...
- Difficultés de concentration
- Difficultés pour jouer au ballon, pour faire du vélo sans stabilisateurs.
- Dessins brouillons et souvent enfantins
- Écriture qui ne respecte pas les normes interlignes...
- Difficultés à mimer, danser, courir, sauter...
- Difficultés à reproduire des cartes, des schémas, des croquis, diagrammes....



Comment aider un élève dyspraxique? (Cf pages 39-45 )



# Les troubles des fonctions cognitives...

**Attention ceci n'est pas un portrait robot de l'élève TFC mais simplement une liste non exhaustive des difficultés qu'il peut être amené à rencontrer dans les apprentissages:**

- Établir des liens de causalité
- Gérer ses actions
- Mémoriser des informations
- Suivre des règles culturelles élémentaires (code de communication, règles de vie)
- Retrouver des données
- Anticiper et planifier
- Entrer dans la pensée abstraite
- Trouver une réponse adaptée rapidement
- S'adapter à des changements
- Se repérer dans l'espace et le temps...

Comment aider un élève présentant des TFC? (Cf pages 39-45)

# Les troubles envahissants du développement...

... = les TED désignent des anomalies persistantes (qui ne disparaîtront pas) qui envahissent le fonctionnement de l'enfant et altèrent son développement:

## Les signes du TED:

- une diminution des capacités de communication verbale ou non verbale,
- des difficultés dans les interactions sociales
- une restriction des centres d'intérêts, avec des activités stéréotypées, répétitives
- souvent une utilisation inhabituelle des objets.

# Les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité...

les TDA (h) se traduisent par :

-Incapacité à fixer son attention , difficultés à se concentrer et/ ou à le rester/ grande distractibilité.

-**Impulsivité cognitive, impulsivité verbale + actions (=hyperactivité)**

Comment aider un élève TED ou TDA(h)? (Cf pages 39-45)

# PÉDAGOGIE ET HANDICAP...

## ... l'adaptation

Si on ne voit pas  
ton handicap,  
c'est que tu  
n'en n'as pas !

Toi, par contre,  
t'es stupide  
et ça se voit !



# Adapter ....

C' est...	Ce n'est pas...
<ul style="list-style-type: none"><li>• s'adapter</li><li>• contourner la difficulté</li><li>• proposer des alternatives</li><li>• amener vers l'autonomie</li><li>• se poser des questions et essayer</li><li>• lutter contre: une forme de violence et d'exclusion, la perte de l'estime de soi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• sous enseigner</li><li>• supprimer la difficulté</li><li>• simplifier</li><li>• rendre dépendant</li><li>• appliquer systématiquement des recettes miracles</li><li>• soigner</li></ul>

# Comment adapter son enseignement?

1. Se reporter aux recommandations des divers plans (PAI, PPS, PPRE, PAP.. [Cf page 50](#))
2. Observer l'élève dans différentes situations en classe et en dehors. Comment réagit-il?  
Ne pas hésiter à lui demander ce qui le bloque
3. Dresser la liste de ses points forts et de ses points faibles
4. Analyser ce qu'il ne parvient pas à faire et pourquoi il ne parvient pas à le faire
5. Lui proposer une autre façon de faire = une autre stratégie pour lui permettre de contourner la difficulté en s'appuyant sur ses points forts = adapter.

# Quelques pistes pour adapter...

Attention les adaptations proposées ci-dessous ne doivent pas être appliquées de façon systématique. L'enseignant sélectionne celles qu'il juge les plus appropriées à la problématique de l'élève. Par la suite s'il constate que l'élève a intégré la stratégie et qu'il parvient à se débrouiller seul et à travailler de manière autonome, il doit supprimer l'aide devenue inutile.

## Adaptations transversales :

- **Documents :**

- agrandissements A4 en A3
- police Comic Sans MS ou Arial, police agrandie 14 ou 16
- pas de recto verso
- pieds annotés (matière/ N° de chapitre, N° de page )
- Augmenter les espaces réponses sur les photocopies
- fournir des documents aérés
- Un document par page ou espacement assez important entre les différents documents

- **Lecture :**

- Oraliser les énoncés, les consignes
- Proposer un enregistrement audio de la trace écrite, des leçons, des fiches méthodologiques...
- S'assurer de la compréhension des consignes, utiliser des pictogrammes
- Ne pas exiger de lecture à voix haute
- Autoriser la lecture par un tiers (AVS, Camarade, Professeur) ou proposer un enregistrement audio du support
- Privilégier les écrits dactylographiés (même pour les consignes ou les devoirs)
- Documents clairs et aérés (interligne 2 minimum)
- Privilégier la police ARIAL ou Comic sans ms
- Ne pas justifier le texte, alignement gauche et pas à droite
- Impression sur fond de couleur (ivoire +++)
- Favoriser la lecture avec outil (règle ou cache)
- Donner des photocopies agrandies (A3 par exemple)

- **Ecriture :**
  - Privilégier davantage le fond, les idées plutôt que la mise en forme écrite
  - Accepter les productions écrites dictées à un tiers (AVS, Profs, Camarade, parents pour les devoirs)
  - Transformer les évaluations écrites en interrogations orales quand c'est possible
  - Permettre de rendre un enregistrement audio ou devoir dactylographié plutôt qu'un devoir rédigé
  - Permettre l'utilisation de l'outil informatique (impression des travaux, échange de clé USB ou envoi par mail des travaux écrits)
  - Alléger un maximum la prise de notes (donner la trace écrite avec infos et mots clés à surligner pendant que les autres notent, ou sous forme de texte à trous...)
  - Aider à mettre en forme les idées
  - Transformer les évaluations écrites en interrogations orales quand c'est possible
  - Utiliser des moyens mnémotechniques pour faciliter la mémorisation de l'orthographe des mots
  - Autoriser l'utilisation de référents: exemple un lexique
  - pour les mots nouveaux, proposer le mot écrit en dernier, toujours commencer par l'oral puis illustrer avec une / des images
  
- **Graphisme :**
  - Ne pas tenir compte de l'écriture graphique, de la tenue du cahier ou de la copie
  - Donner des schémas à compléter ou à reconstruire (type cases à manipuler et à replacer)
  - Permettre l'utilisation de l'outil informatique pour les travaux écrits
  - Augmenter les espaces réponses sur les photocopies
  
- **Compréhension :**
  - privilégier les énoncés courts
  - décomposer les tâches complexes en étapes et sous étapes
  - reformuler
  - s'assurer de la compréhension / interprétation de la consigne
  - ajouter des pictogrammes
  - expliquer les implicites et le non-dit
  - reformuler les mots et expressions complexes

- **Prise de notes et copie :**
  - Donner le maximum de vos supports sur informatique via échange de clé ou email
  - Donner la trace écrite sur info/ photocopies en demandant de surligner les mots clés
  - Donner la trace écrite sous forme de texte à trous
  - Donner le squelette de la leçon, l'élève complète en recopiant les mots clés et idées importantes (noter en + au tableau)
  - Donner une version audio de la leçon en renfort de la trace écrite
  - Réduire la copie (donner un paragraphe sur deux en photocopies)
  - Ne pas faire recopier les questions se contenter simplement du N° des questions
  - Ne pas donner de schémas à reproduire, donner la trame à compléter
  
- **Organisation du travail**
  - Veiller à la place occupée dans la salle, placer l'élève aux deux premiers rangs si possible
  - Veiller à la bonne prise de note des devoirs (au besoin vérifier ou organiser un tutorat avec un autre élève)
  - Ecrire les infos importantes, mots clés et les devoirs au tableau
  - Montrer du doigt les mots clés pour maintenir l'attention et guider le regard
  - Aider à la préparation du matériel en donnant une Check List du matériel à apporter (éventuellement coller ce document dans le carnet)
  - Utiliser des couleurs sur l'emploi du temps par matière et utiliser les mêmes pour les cahiers, livres et autre matériel (système de pastilles ou gommettes)
  - L'aider à trouver une organisation du plan de travail qui lui convienne et ne plus en changer
  - Créer avec l'élève une fiche (= référent) expliquant l'organisation et le rangement de l'atelier et la laisser à disposition
  - Créer avec l'élève des fiches (= référent) qui décortiquent les étapes des procédures qui posent problème et les laisser à sa disposition
  - Lors de démonstration se placer à côté de l'élève, éviter le face à face
  - Décomposer le geste en verbalisant et accompagner le geste si besoin
  - Lui donner en amont les fiches de travail (circuits, recettes, dessins...) afin que l'élève puisse se les approprier avant le cours

- Mémoire :
  - Décomposer les consignes
  - Décomposer les tâches complexes en tâches élémentaires / sous tâches
  - Si consigne orale la donner par écrit (sur une bandelette, un brouillon, au tableau...)
  - Privilégier les images mentales, Carte mentales, associées aux traces écrites, textes...
  - Multiplier les canaux visuels, sonores, kinesthésiques, sensoriels...
  - Laisser plus de temps pour répondre à l'écrit et à l'oral
  
- Confiance en soi
  - Valoriser toute forme de réussite ou de progrès
  - Eviter les appréciations péjoratives
  - Encourager
  - Expliquer aux autres élèves les aménagements
  - Développer le tutorat et le travail en groupe
  - Reformuler
  - Adapter l'évaluation et le préciser dans l'appréciation, ne pas sur-noter
  - Instaurer un tutorat avec un camarade ou développer l'entraide et l'esprit d'équipe

### **Adaptations complémentaires / par matière :**

- Mathématiques :
  - Autoriser l'utilisation de logiciels en géométrie
  - Autoriser l'utilisation de la calculatrice
  - Permettre l'utilisation de référents / aides mémoires (tables de multiplication, addition...)
  - Vérifier la compréhension et l'identification des signes opératoires (+ / - / x ...)
  - Vérifier la compréhension et l'identification des signes orientés (< />..)
  - S'assurer de la bonne compréhension des énoncés longs et du vocabulaire « technique »
  - Privilégier davantage le raisonnement plutôt que la réponse rédigée en détail
  
- EPS :
  - L'aider à compter, crier "top départ", "stop"....
  - Mettre des repères au sol, visuels, gestuels....
  - Evaluer la progression plus que la performance

**NB: Les aménagements aux épreuves d'examens (tiers temps, reformulation...) ne sont bénéfiques pour l'élève que s'ils ont été mis en place et pratiqués tout au long de l'année.**

# Quelques exemples d'adaptations....

## ➤ Adapter un document écrit...

Je courrais toujours pour aller partout, mais je ne pensais pas pour autant que ça allait me mener quelque part.



Exemple 1

Je courrais toujours pour aller partout,  
mais je ne pensais pas pour autant  
que ça allait me mener quelque part.

### LES CRÊPES



un verre d'eau



un verre de lait



2 verres de farine

### Exemple 2



2 cuillères de sucre



3 cuillères d'huile



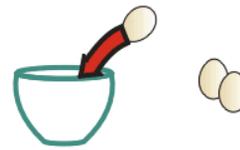
3 oeufs



du sel



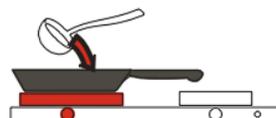
Mélange la farine, le sucre et le sel.



Ajoute les oeufs. Mélange bien.



Ajoute l'eau, le lait et l'huile.  
Mélange doucement.



Verse un peu de pâte dans la poêle.  
Fais cuire des deux côtés..

➤ Toujours utiliser la même mise en page pour un repérage immédiat et un rangement simplifié...

The diagram shows a worksheet layout with the following elements and labels:

- Titre de la leçon**: Points to the main title "Where do fruits and veggies grow?" which is enclosed in a red box.
- Titre du chapitre**: Points to the chapter title "the fruits and veggies calendar" in a rounded box on the right.
- La date**: Points to the date field at the top left, which contains "today is \_\_\_\_\_".
- Numéro de la leçon**: Points to a purple box containing the number "2".
- La matière**: Points to a small UK flag icon in the bottom left corner.
- Numéro de chapitre**: Points to the text "Project N°4" in the bottom center.
- Numéro de page**: Points to the text "Page 17" in the bottom right corner.

The worksheet content includes:

- A line for the date: "today is \_\_\_\_\_".
- The main title: "Where do fruits and veggies grow?".
- The chapter title: "the fruits and veggies calendar".
- A line for the subject: "aujourd'hui je vais apprendre \_\_\_\_\_".
- Three numbered tasks:
  - 1) In your opinion where do fruits and veggies grow?
  - 2) Look at page 18:  
What can you see? \_\_\_\_\_  
What is it the theme of the document?  
\_\_\_\_\_
  - 3) List the words and information you're going to search/ find:
- A footer containing a UK flag, "Project N°4", and "Page 17".

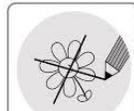
➤ Utiliser des pictogrammes pour simplifier la compréhension des consignes



J'entoure



J'écris



barre  
barre



coche  
coche



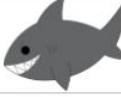
colle  
colle



lis  
lis

➤ Proposer plusieurs images représentant la même notion pour faciliter la mémorisation

**COLOURS** (Les couleurs) *Tool box* 

<b>BLACK</b>			
<b>BROWN</b>			
<b>GREY</b>			
<b>WHITE</b>			
<b>YELLOW</b>			
<b>ORANGE</b>			
<b>RED</b>			
<b>PINK</b>			

## Proposer/ autoriser d'autres façons de prendre en notes ou d'apprendre /retenir uneleçon: la carte mentale



➤ Construire avec l'élève des référents (aides mémoire) et des fiches protocole qui restent toujours à disposition si besoin est...

### Matériel manuel

#### Balayage

Balais ciseaux




Balais trapèze

### Exemple de protocole

- Nettoyage du sol de la salle de restaurant (carrelage)

	Commis de salle	<table border="1" data-bbox="1043 1412 1136 1537"> <tr><td>a</td></tr> <tr><td>b</td></tr> <tr><td>c</td></tr> <tr><td>d</td></tr> <tr><td>e</td></tr> <tr><td>f</td></tr> </table>	a	b	c	d	e	f	a- dresser les chaises sur les tables b- éliminer les résidus solides avec le trapèze c- diluer le produit dans de l'eau chaude (40 / 50 °c) d- appliquer la solution sur le sol avec le faubert e- laisser agir 5 minutes f- rincer à l'eau claire g- évacuer l'eau à la raclette
a									
b									
c									
d									
e									
f									
	Après chaque service								
	Balais trapèze, Faubert, seau, presse, raclette		visuel						
	Détergeant / désinfectant		Prévenir : sol glissant						

# Se former pour enseigner à des élèves du second degré ayant des besoins éducatifs particuliers

enseignant titulaire du second degré de l'enseignement ou maître contractuel

**Vous pouvez passer l'examen du 2CA-SH**

Le **2CA-SH** reconnaît la compétence professionnelle de l'enseignant du second degré à travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

## Différentes options pour un même certificat

*option A second degré* : enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;

*option B second degré* : enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;

*option C second degré* : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;

*option D second degré* : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

*option F second degré* : enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté et des sections d'enseignement général et professionnel adapté.

## Les épreuves de l'examen

Il comporte deux épreuves consécutives :

- une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option, suivie d'un entretien.

- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel.

Le **mémoire professionnel** (30 pages maximum) témoigne d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

L'examen peut être présenté en candidat libre ou après un stage de préparation. L'inscription se fait auprès des divisions des examens et concours du rectorat.

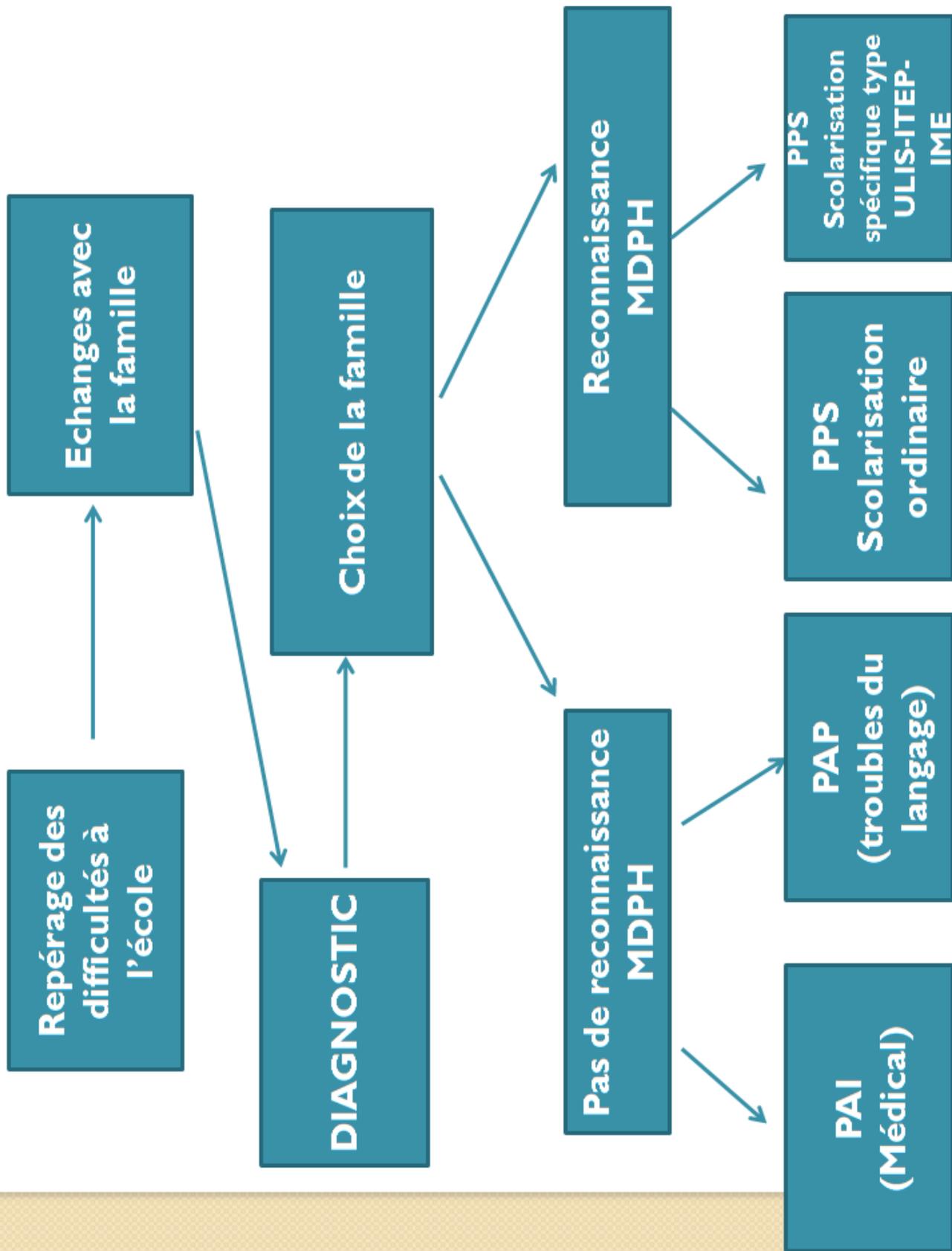
La formation dure 150 heures, réparties sur plusieurs sessions de formation. Ces sessions de formation peuvent se dérouler sur 1 à 3 ans.

Le référentiel de formation a été publié au [BOEN n°26 du 1er juillet 2004](#).

Chaque année le PAF propose un large choix de formations liées à la prise en charge des élèves à BEP (besoins éducatifs Particuliers). N'hésitez pas à le consulter et à vous y inscrire.

# DU REPÉRAGE À LA PRISE EN CHARGE...



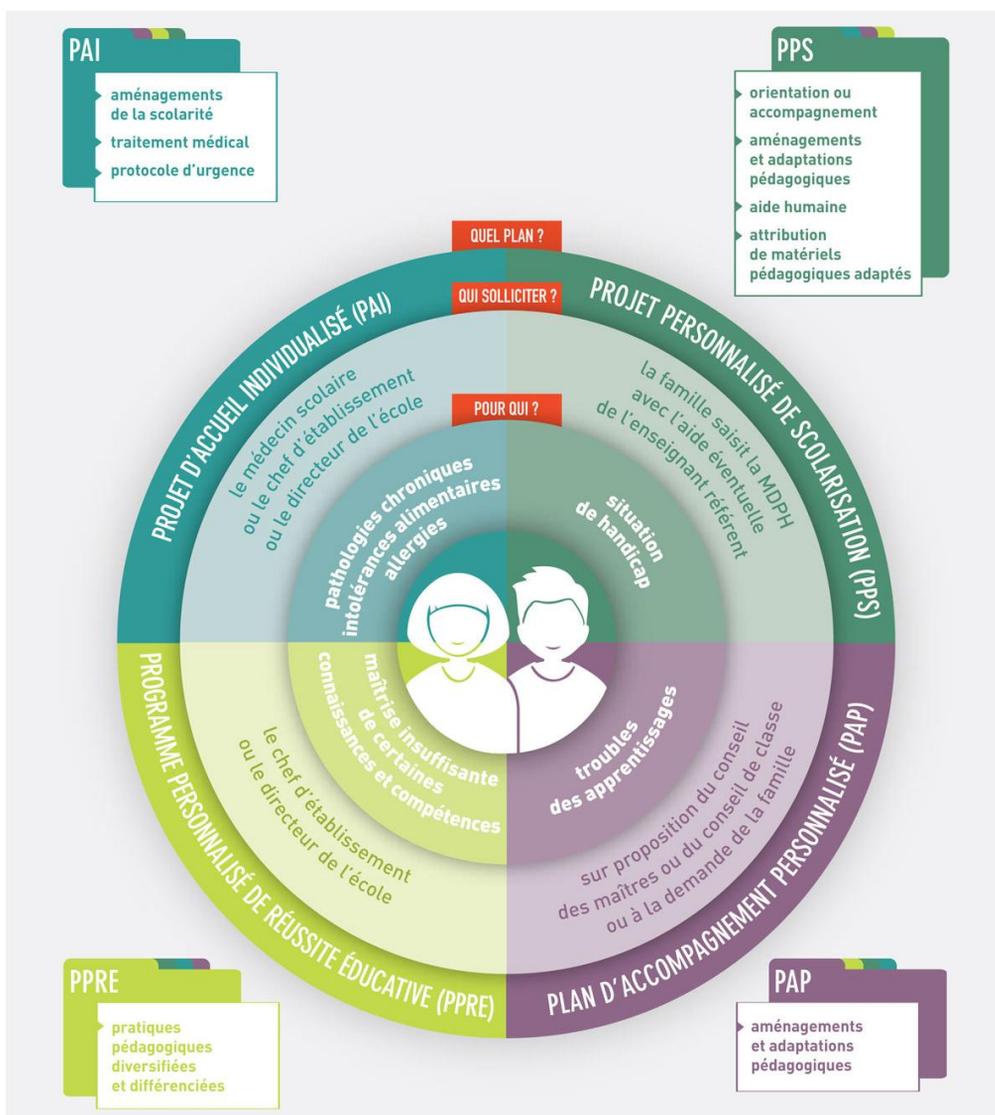


# LES DOCUMENTS

## Quel plan pour qui?

### RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

- Le projet d'accueil individualisé (PAI)
- Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)



Retrouvez le détail de chaque plan sur:  
<http://eduscol.education.fr/cid84599/l-ecole-inclusive.html>

# RESSOURCES NUMÉRIQUES...



# Des logiciels pour les DYS nomades et gratuits!

Les logiciels proposés ci-dessous sont gratuits et nomades, il suffit de les télécharger sur une Clé USB et ils seront utilisables sur n'importe quel ordinateur.

**FRAMAKEYDYS:** La Framakey orientée « dys » est une compilation de logiciels libres à installer sur une clé USB pour les élèves et les collégiens présentant un trouble spécifique du développement (les troubles « dys » : dysphasies, dyspraxies, dyscalculies, dyslexies-dysorthographies et TDA/H).

<https://framakey.org/Pack/Framakey-Dys>

# Des ressources en ligne...

## ➤ Les sites officiels de l'éducation nationale:

[www.ash62.etab.ac-lille.fr](http://www.ash62.etab.ac-lille.fr)

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

*Les sites officiels des académies*

*Les sites officiels des circonscriptions ASH*

*Les sites d'associations:*

[www.dysmoi.fr](http://www.dysmoi.fr)

[www.fantadys.fcom](http://www.fantadys.fcom)

[www.dysmoitout.org](http://www.dysmoitout.org)

[www.ffdys.com](http://www.ffdys.com)

[www.apedys.com](http://www.apedys.com)

[www.aadys.fr](http://www.aadys.fr)

Et bien d'autres encore....